

## Résumé non technique : mesure retenue parmi les alternatives

Le projet concerne la construction de logements collectifs sur la commune de Montville. Ce projet est porté par la société Edouard Denis, promoteur immobilier spécialisé

Le site représente une surface 2 043 m<sup>2</sup>. Ce projet vient s'intégrer dans la continuité du tissu pavillonnaire, actuellement la parcelle est occupée par une maison individuelle.

Au vu de la topographie existante, un bassin versant amont transite par le projet au droit d'un axe de ruissellement cartographié dans le PPRI du Cailly Aubette Robec.

Lors d'épisode pluvieux significatifs, les écoulements vont suivre la topographie naturelle et ainsi rejoindre les bassins de rétentions et d'infiltration situés en amont du projet. Cependant, dans le cas d'un dysfonctionnement d'un des ouvrages hydrauliques en amont du projet, des ruissellements peuvent être constatés au droit de cet axe.

Le nivellement du projet au droit de l'axe de ruissellement est réalisé en forme de cuvette afin de permettre de faire transiter les eaux de ruissellement du bassin versant amont et d'assurer la transparence hydraulique.

L'assainissement pluvial de l'opération sera basé sur un principe de gestion durable des eaux pluviales. Un ouvrage d'infiltration sera mis en place pour permettre la gestion et l'infiltration des eaux pluviales. Afin de garantir un temps de vidange concordant avec la reprise d'une nouvelle pluviométrie, un rejet à débit régulé de 2 L/s sera réalisé sur le réseau pluvial existant, Route de Bois Le Vicomte.

**Le projet vient s'inscrire dans une zone urbanisable en continuité de l'urbanisation existante. Des mesures ont été prises pour minimiser l'incidence du projet sur les eaux superficielles, souterraines et le milieu naturel.**

**Toutes les mesures compensatoires, d'évitements et de réduction pour minimiser l'incidence du projet sur le milieu naturel sont les raisons pour lesquelles le projet à été retenu parmi les alternatives.**